



Dans le cadre du protocole d'accord national, signé le 27 septembre 2021 par les organisations syndicales nationales, relatif à la reconnaissance de l'engagement professionnel des agents de la DGFIP, celle-ci a mis en place un financement spécifique dédié à l'amélioration du cadre de travail et de la qualité de vie au travail.

Ce financement de 10 000 000 € (pour toutes les directions de la DGFIP) est distinct du budget du CHSCT ainsi que de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Il est déconcentré au niveau de chacune des directions au prorata de leurs effectifs (pour notre département le fonds est fixé à 31 376 €). Celui-ci peut financer des actions relevant des quatre axes suivants :

- cadre de vie au travail,
- démarche écoresponsable,
- sensibilisation aux innovations,
- responsabilité sociale de la DGFIP.

La CGT tient à rappeler que ce fonds résulte d'une négociation nationale. Les budgets alloués sont issus des économies qui ont pu être faites sur le contrat d'objectifs et de moyens 2020-2022 et donc sur les suppressions d'emplois et les fermetures de services. **Ce sont donc des économies faites sur le dos des agents ! Et pour la CGT, il semble logique que cet argent soit redistribué aux agents dans le contexte actuel de hausse généralisée des prix.** La négociation pour l'utilisation de ce fonds d'amélioration est un leurre : la DG a fait évoluer les règles au fur et à mesure et aujourd'hui, la négociation se fait dans un cadre de plus en plus contraint au niveau local. En fait, les représentants du personnel ne peuvent pas négocier une augmentation de pouvoir d'achat, cela leur est refusé. La CGT ne peut pas accepter cela !!!!

Dans notre département, **une seule proposition est ressortie majoritaire de la consultation effectuée par la direction auprès des agents (13 réponses sur 20)**. Cette proposition consiste en l'attribution d'un chèque individuel « Nièvre achat plaisir » par agent, ce qui correspondrait à environ 100 € à dépenser dans l'économie nivernaise.

Les organisations syndicales ont voté lors d'un CTL sur l'utilisation de ce fonds. La proposition de bons d'achat individuels a **recueilli un vote unanime des 3 syndicats**, suite à l'action intersyndicale menée.

La DG refuse d'accepter cette proposition car elle estime que l'attribution de bons d'achat s'inscrit dans une mesure individuelle de pouvoir d'achat. **La CGT ne comprend pas que la DG s'oppose à une telle mesure alors que le gouvernement propose depuis des primes individuelles aux Français : carburant, « covid », etc.**

De ce fait, une autre proposition a été soumise au vote lors du CTL : l'achat de tables et de chaises pour les sites disposant d'un espace extérieur.

Cette proposition ne bénéficie pas à tous les agents du département et n'a pas été demandée par une majorité d'agents (1 seule réponse sur 20). De plus, ce projet a été évoqué en CHSCT et peut donc être financé par ce budget. De surcroît, pour le site de Baynac, ces aménagements extérieurs ont été présentés lors d'un CTL sur les travaux de réaménagement liés au centre de contact, ils peuvent donc être également financés par la DGF.

Pour toutes ces raisons, la CGT n'a pas pris part au vote. Les deux autres OS ont voté pour ce projet.

Pour la CGT, l'attribution de bons d'achat individuels s'inscrit dans la responsabilité sociale de la DGFIP et dans la démarche écoresponsable, dans la mesure où ce chèque valorise tous les acteurs de l'économie nivernaise et contribue à la préservation des emplois de notre département.

Cette somme nationale de 10 000 000€ aurait dû être utilisée pour l'augmentation de notre point d'indice ou pour créer des emplois qualifiés et statutaires, mais ce n'est pas le cas. Elle va être utilisée pour ne pas être perdue alors qu'elle pourrait **PROFITER** à chaque agent partout sur le territoire de manière égalitaire sous la forme de bon d'achat. C'est pourquoi la CGT Finances Publiques 58 maintient que la **seule proposition** qui soit dans l'intérêt de **l'ensemble** des agents du département est l'octroi de ce bon et c'est la raison pour laquelle elle **n'a pas pris part au vote pour la seconde proposition.**

Pour information, la dotation globale de fonctionnement (DGF) de la Nièvre s'élève pour 2022 à 1 276 352 €. Le budget du comité d'hygiène sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de la Nièvre pour 2022 s'élève à 39 080€. Le financement des dépenses d'aménagements extérieurs peut donc être financé par d'autres sources.

Le protocole national prévoit dans son article 4 un comité de suivi, réunissant les signataires de l'accord. Ce comité de suivi est composé de représentants de l'administration et des organisations syndicales signataires de l'accord. Il se réunit au moins une fois par an pour évaluer la mise en œuvre des dispositions du protocole d'accord.

S'il y a un différend d'interprétation sur l'utilisation de ce fonds, il revient à la DG et aux organisations syndicales nationales signataires d'en discuter. **Nous allons donc demander au syndicat national CGT Finances Publiques de saisir le comité de suivi.**